



NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

**Extrait des conditions tarifaires
En vigueur au 1^{er} mars 2023**

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous souhaitons vous informer de l'évolution des prix de nos services par l'intermédiaire de cet extrait des conditions générales de banque qui prennent effet au 1^{er} mars 2023.

Pour plus de lisibilité, vous retrouverez facilement en tête de cet extrait, les produits et services les plus utilisés par nos clients. Pour une information complète et exhaustive de nos tarifs, nous vous invitons à vous rendre dans votre agence ou sur credit-agricole.fr/ca-nmp.

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié et se tient à votre disposition pour vous recommander les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

Ces conditions sont valables au 01/03/2023, susceptibles d'être modifiées ou complétées, vous retrouverez les dernières conditions en vigueur dans votre agence ou sur credit-agricole.fr/ca-nmp.

Ces tarifs tiennent compte de la TVA en vigueur pour les opérations et services concernés.

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

| Liste des services | Prix en euros |
|--|--|
| Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne) | GRATUIT |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Mini-relevés | 0,30 €/ALERTE REÇUE |
| Tenue de compte | 1,55 €/MOIS soit, pour information 18,60 €/AN |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa | 44,85 €/AN |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa | 48,45 €/AN |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte | 20,00 €/AN |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | 1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS |
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuricompte | 2,00 €/MOIS soit, pour information 24,00 €/AN |
| Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet | 4,55 €/VIREMENT GRATUIT |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) | GRATUIT |
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) Exception : gratuit pour impôts, fournisseurs d'énergie et dons aux associations caritatives et œuvres sociales ouvrant droit à réduction d'impôt selon les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts | 5,00 €/OPÉRATION¹ |
| Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel | 8,00 € 80,00 € |

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

- Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Ouverture, Transformation, Clôture

| | |
|---|---------|
| Ouverture de compte ▲• | GRATUIT |
| Clôture/transfert de compte ▲• | GRATUIT |
| Retrait du co-titulaire du compte joint (débité sur compte désolidarisé) | 36,50 € |
| Transformation compte professionnel en compte privé | 36,50 € |
| Changement d'adresse ▲• | GRATUIT |
| Service d'aide à la mobilité bancaire | GRATUIT |
| Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲ | GRATUIT |

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base.** Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. **Le guide de la mobilité bancaire est disponible sur simple demande, vous pouvez également le retrouver sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-nmp**

Relevés de compte¹

| | Papier | e.relevé ² |
|--|--------------------|-----------------------|
| Relevé mensuel ▲• | GRATUIT | GRATUIT |
| Relevé par quinzaine (2 par mois) | 1,95 €/MOIS | GRATUIT |
| Relevé décadaire (3 par mois) | 3,10 €/MOIS | GRATUIT |
| Relevé journalier | 18,10 €/MOIS | GRATUIT |
| Réédition d'un relevé de compte (1 à 11 mois) | 12,30 €/RELEVÉ | |
| Par année pleine au-delà (de 1 à 5 ans) ³ | 107,10 €/AN/COMPTE | GRATUIT |
| Pour les années suivantes jusqu'à 10 ans maximum ³ | 91,80 €/AN/COMPTE | |
| Relevé annuel des frais | GRATUIT | GRATUIT |
| Relevé global des avoirs (épargne/crédit) | | |
| • Annuel | 38,45 €/RELEVÉ | |
| • Semestriel | 21,95 €/RELEVÉ | |
| • Trimestriel | 14,10 €/RELEVÉ | |
| Option d'envoi : une enveloppe par compte | 2,00 €/MOIS | |
| Option d'envoi : une enveloppe par personne avec autant de relevés que de comptes | 1,50 €/MOIS | |
| Option d'envoi : une enveloppe par personne avec un relevé regroupant tous les comptes | 1,00 €/MOIS | |
| Relevé de frais sur instruments financiers | GRATUIT | GRATUIT |

¹ Les relevés de compte Bis et Ter sont facturés à l'identique du 1^{er} relevé.

² Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

³ 50% de réduction si la demande concerne un compte d'épargne.

Tenue de compte

| | |
|--|-------------|
| Tenue de compte ▲• | 1,55 €/MOIS |
| Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲• | 30,00 €/AN |
| Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲• | GRATUIT |
| Forfait des opérations courantes illimitées | 1,00 €/MOIS |

Services en agence

| | |
|---|---------------------|
| Versement d'espèces ▲• | GRATUIT |
| Remise de chèque(s) ▲• | GRATUIT |
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲• | |
| A partir du 2 ^{ème} retrait annuel ² | 1,80 € |
| Retrait d'espèces de dépannage ³ | |
| A partir du 2 ^{ème} retrait annuel | 1,80 € |
| Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole (mise à disposition de fonds) | 23,30 € |
| Ouverture coffre (perte clé) | SUR DEVIS |
| Location coffre saisonnière | 36,40 €/MOIS |
| Frais de location de coffre-fort annuels | A PARTIR DE 77,05 € |

Frais de recherche de documents⁴

| | |
|---|-------------------------------|
| Rédition chèque, relevé d'opérations, contrat, attestation | 17,60 €/DOCUMENT ⁵ |
| Situation de compte, portefeuille, cotisations ⁶ : | |
| • Forfait par compte de même nature | 107,10 € |
| • Forfait par compte de même nature pour 2 à 3 comptes | 160,65 € |
| • Forfait par compte de même nature pour 4 comptes et + | 214,20 € |
| Attestation d'avoir remise en agence | 9,95 € |
| Frais de lettre accréditive | 23,30 € |

Le Change

| | Chèques de voyage | | Billets de banque |
|-------|---|--------------------------|--------------------------|
| | En € | Autres devises | Autres devises |
| Achat | 1,50% du montant de la transaction minimum 3,50 € | 3,50 € + cours de change | 3,50 € + cours de change |
| Vente | - | - | 3,50 € + cours de change |

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence, sauf détenteur de la carte Libre Service Agence.

³ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ou dans une agence d'autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

⁴ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

⁵ Un document : document de même objet et pour la même période.

⁶ 50% de réduction si la demande concerne un compte d'épargne.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet

(Crédit Agricole En Ligne Vision)

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲●

(Crédit Agricole En Ligne Action)

Services inclus dans Crédit Agricole En Ligne Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

- À partir de 24 ordres par an

GRATUIT

- Moins de 24 ordres par an

150,00 €

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 29 et suivantes, rubrique Epargne et Placements financiers du Guide détaillé

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-nmp

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

- Nos applications mobiles

- Ma Banque

- Paiement Mobile dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :

- ✓ Paylib sans contact²

- ✓ Paylib entre amis³

Téléphone avec Filvert service vocal

098 098 18 18 (appel non surtaxé)

Service disponible 7j/7 - 24h/24

- A l'annonce du solde

(tarif unitaire hors coût de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès)

0,50 €/APPEL

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail

| Alertes par e-mail | GRATUIT |
|--|------------|
| Mini-relevés (hebdomadaire) | 0,30 €/SMS |
| Alerte écopage/solde disponible/mise à disposition des moyens de paiement/souplesse du découvert | 0,30 €/SMS |
| Alerte temps réel de gestion/achat à distance | 0,75 €/SMS |
| Alerte sécurisation sur plus-values OPC par SMS | |
| • < 11 SMS par an | GRATUIT |
| • 11 à 20 SMS par an | 1,00 €/AN* |
| • 21 à 30 SMS par an | 2,00 €/AN* |

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

| | |
|---|---------|
| Alerte solde débiteur et rejet d'opérations | GRATUIT |
|---|---------|

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait 

CATÉGORIES DE CARTE

| | Débit immédiat | Débit différé |
|--|--|---|
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲● | 20,00 €/AN | |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Mastercard à autorisation systématique - Mastercard EKO | 34,65 €/AN 36,70 €/AN | |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard standard - Mastercard Globe Trotter - Visa classic - Gold Mastercard/Visa Premier - World Elite Mastercard/ Visa Infinite | 44,85 €/AN 43,85 €/AN 44,85 €/AN 119,30 €/AN 303,95 €/AN | 48,45 €/AN 48,45 €/AN 132,60 €/AN |

Bon à savoir !

Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte sauf L'Autre Carte, Visa Infinite et Mastercard World Elite, réduction immédiate de 30% sur la cotisation annuelle de la carte la moins chère (avantage tarifaire pouvant être soumis à évolution).

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

* Gratuit pour les détenteurs du service Invest Store Intégral



BONUS COTISATION

0,04 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 13), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 12) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

| | Paiement comptant à Débit immédiat | Paiement comptant à Débit différé |
|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Mastercard Cartwin ¹ | 47,90 €/AN | 51,50 €/AN |
| Gold Mastercard Cartwin ¹ | 122,40 €/AN | 135,65 €/AN |
| Visa Cartwin ² | 47,90 €/AN | |
| Visa Premier Cartwin ² | 122,40 €/AN | |

Carte de retrait

| | |
|---|-------------------|
| Carte Libre Service Agence ³ | GRATUIT |
| Carte Libre Service Bancaire ⁴ /tous distributeurs Crédit Agricole de France | 26,00 €/AN |

Autres cartes de retrait et paiement hors commercialisation

| | |
|--|--------------------|
| Carte Prélude | 26,50 €/AN |
| Carte Maestro | 34,50 €/AN |
| Carte Bancaire Nationale Débit Immédiat | 45,90 €/AN |
| Carte Bancaire Nationale Débit Différé | 51,00 €/AN |
| Carte de crédit renouvelable Open ⁵ | 26,50 €/AN |
| Visa Cartwin - paiement comptant à Débit Différé | 51,50 €/AN |
| Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit Différé | 135,65 €/AN |

Paiement par carte

| | |
|--|----------------|
| Paiement par carte en euro ⁶ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ● | GRATUIT |
| Autres paiements par carte ⁷ | GRATUIT |

Cartes World Elite et Visa Infinite

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais **2% DU MONTANT DU PAIEMENT + 0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 €**
- Frais de conversion monétaire⁸

Autres paiements par carte⁷

- Frais **2% DU MONTANT DU PAIEMENT + 0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 €**
- Frais de conversion monétaire⁸

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

¹ Les cartes Mastercard Cartwin et Gold Mastercard Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CREDIT » au recto. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour.

- carte à débit différé : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Les cartes Visa Cartwin et Visa Premier Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CREDIT » au recto. Ce sont des cartes à débit immédiat uniquement : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

⁴ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse régionale.

⁵ La carte Open est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

⁶ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

⁷ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

⁸ L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

| | du Crédit Agricole | d'une autre banque |
|--|--------------------|--|
| L'autre carte ▲● | GRATUIT | 1,00 €/RETRAIT dès le 1^{er} RETRAIT |
| Mastercard à autorisation systématique | GRATUIT | 1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS |
| Maestro | GRATUIT | 1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS |
| Mastercard EKO | GRATUIT | 1,00 €/RETRAIT au-delà de 25 RETRAITS/AN |
| Mastercard Globe Trotter | GRATUIT | 1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS |
| - Mastercard Standard/Visa Classic | | 1,00 €/RETRAIT |
| - Mastercard Cartwin/Visa Cartwin | GRATUIT | à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS |
| - Carte Supplétis | | |
| - Gold Mastercard/Visa Premier | | |
| - Gold Mastercard Cartwin/Visa Premier Cartwin | GRATUIT | |
| - Visa Infinite/ World Elite Mastercard | | GRATUIT |

Autres retraits²

| | |
|--|-----------------------|
| Carte Visa Infinite/Carte World Elite | GRATUIT |
| Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) | |
| • Frais fixes | 3,60 €/RETRAIT |
| • Frais proportionnels au montant du paiement | 1,75% |
| • Frais de conversion monétaire ³ | |
| Autres retraits d'espèces par carte² | |
| • Frais fixes | 3,60 €/RETRAIT |
| • Frais proportionnels au montant du paiement | 1,75% |
| • Frais de conversion monétaire ³ | |

Autres services par carte

| | |
|---|----------------|
| Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception | 8,05 € |
| (frais de poste inclus) à la demande du client | |
| Envoi de la carte en pli simple à la demande du client | GRATUIT |
| Commande de carte en urgence | 17,00 € |
| Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS) | 10,20 € |
| Refabrication de la carte (suite à perte, vol ou détérioration par le porteur) | 11,35 € |

| | |
|---|----------------|
| Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) | GRATUIT |
|---|----------------|

| | |
|---|----------------|
| Modification des plafonds d'utilisation | |
| à la demande du titulaire de la carte, en agence | |
| • Carte Mozaïc, Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite ou Visa Infinite | GRATUIT |
| • Autres Cartes | 7,65 € |

| | |
|--|--------------------------|
| Recherche sur retrait ou paiement carte | 17,60 €/OPÉRATION |
|--|--------------------------|

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

³ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

| | |
|---|---|
| Opposition faite par le titulaire de la carte | GRATUIT |
| Frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque pour usage abusif | GRATUIT |
| Retrait cash à l'étranger | 1,75% du montant de l'opération + 6,50 € |
| Envoi à l'étranger d'une carte bancaire de remplacement ou de cash de dépannage (demande client) sauf gamme Mozaïc | 93,60 € |

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA *.

Emission d'un virement SEPA ▲●

| VIREMENT SEPA OCCASIONNEL | Internet | Agence |
|--|----------------|--|
| Frais par virement occasionnel | | |
| • Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale | GRATUIT | GRATUIT |
| • Vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) appartenant à l'EEE ¹ | GRATUIT | 4,55 € |
| • Vers un compte d'une autre banque au Royaume-Uni ou en Suisse | 13,00 € | TARIF Vir Int¹ |
| VIREMENT SEPA PERMANENT | Internet | Agence |
| Frais de mise en place d'un virement permanent | GRATUIT | GRATUIT |
| Frais par virement permanent | | |
| • Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale | GRATUIT | GRATUIT |
| • Vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) appartenant à l'EEE ¹ | GRATUIT | 1,60 € |
| • Vers un compte d'une autre banque au Royaume-Uni ou en Suisse | 13,00 € | TARIF Vir Int¹ |
| Modification d'un virement permanent | GRATUIT | GRATUIT |
| Frais de rejet de virement émis | 6,70 € | 6,70 € |
| EMISSION D'UN VIREMENT INSTANTANÉ SEPA | Internet | Agence |
| Frais par virement occasionnel vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses Régionales hors NMP) appartenant à l'EEE ¹ | 1,00 € | 5,55 € |
| Frais par virement occasionnel vers un compte d'une autre banque au Royaume-Uni ou en Suisse | 14,00 € | TARIF Vir Int² +1,00 € |
| Réception d'un virement SEPA ▲● | | |
| • depuis un compte Caisse Régionale NMP ou d'une autre banque appartenant à l'EEE ¹ | | GRATUIT |
| • depuis un compte d'une autre banque au Royaume ou en Suisse | | 18,35 € |
| Réception d'un virement instantané SEPA ▲● | | GRATUIT |

Autres opérations sur virement

| | |
|--|-------------------------|
| Virement spécifique orienté trésorerie | 24,50 € |
| Demande de rappel de virement SEPA-Virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre | 15,80 € |
| Frais de recherche simple sur virement | 17,60 €/VIREMENT |
| Frais de recherche complexe sur virement | SUR DEVIS |

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.45) :

- Pays de l'Union Européenne en zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non Euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey et Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni (RU).

¹ EEE : Espace Economique Européen (Voir p.45).

² Tarif Vir Int : Tarifs Virements Internationaux.

Virement International

Opération libellée en euro hors zone EEE¹ ou en devises

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10% sur la partie de l'opération ≤ à 50 000 € et 0,05% au-delà avec un montant minimum de 16,20 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE¹, les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

ÉMISSION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL (en agence uniquement)

Emission d'un virement International occasionnel

Frais par virement émis en agence

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • Dont la contre-valeur ≤ à 50 000 € | 23,75 € |
| • Dont la contre-valeur > à 50 000 € | 35,05 € |

Frais de mise en place d'un virement permanent

10,30 €

Frais par virement permanent

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • Dont la contre-valeur ≤ à 50 000 € | 23,75 € |
| • Dont la contre-valeur > à 50 000 € | 35,05 € |

Frais de non-exécution d'un virement permanent pour défaut de provision

GRATUIT

Option frais à charge du donneur d'ordre uniquement

vers un pays non membre de l'EEE¹ (proportionnels au montant du paiement)
minimum/maximum

0,15%

22,60 €/68,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL

Réception d'un virement International▲●

18,35 €

Frais par virement

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA

GRATUIT

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●

GRATUIT

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●

5,00 €/OPÉRATION²

Information premier prélèvement SEPA

1,00 €

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●

GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque

GRATUIT

Remise de chèque(s) sur le compte ▲●

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| • Jusqu'à 50 chèques | GRATUIT |
| • Remises supérieures à 50 chèques | 2,55 € par tranche de 50 CHÈQUES |

Date de valeur chèque remis à l'encaissement

à compter de son inscription sur le compte

J+1

Chéquier remis à l'agence

GRATUIT

Frais d'envoi de chéquier :

- | | |
|--|--------|
| • en recommandé sans AR à la demande du client | 8,05 € |
| • en pli simple à la demande du client | 1,80 € |

Frais de destruction de chéquier

10,20 €

Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur

17,95 €

Chéquier avec talon de correspondance

5,60 €

Frais d'émission d'un chèque de banque ▲

15,30 €

Carnet de remises de chèques (frais de poste inclus)

3,15 €

¹EEE : Espace Economique Européen (voir p.45 du guide détaillé).

² Sauf gratuité imposée par la loi.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 1/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

34,00 €/MOIS

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

34,00 €/MOIS

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements « Les experts de Merci pour l'info »
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détoile Jardin, Régal, Maison Créative, Détoirs en France, Plus de Pep's, Parents)

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 1/an

15,50 €/MOIS

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁴

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

⁴ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 2/an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Paiement par carte¹

15,50 €/MOIS

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements « Les experts de Merci pour l'info »
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

9,90 €/MOIS

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 1/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

9,90 €/MOIS

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info (version numérique)

- Accès au service de renseignements « Les experts de Merci pour l'info » 2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

1,00 €/MOIS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque/mois

Fourniture de Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

2,00 €/MOIS

Emission et réception de virements non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation. L'exonération de facturation des prestations s'applique uniquement à la carte Globe Trotter détenue dans le cadre de l'offre Globe Trotter.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre EKO

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard EKO » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

2,00 €/MOIS

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Bon à savoir !

L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 €/CHÈQUE
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 €/CHÈQUE

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre EKO, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service Crédit Agricole (CSCA)

| Offres hors commercialisation souscrites entre le 17/11/2009 et le 31/12/2012 | Cotisation mensuelle |
|---|----------------------|
| CSCA Optimum | 8,65 € |
| CSCA Equilibre | 6,25 € |
| CSCA Initial | 3,80 € |
| CSCA Mozaïc 18-25 ans | 4,45 € |
| Offres hors commercialisation souscrites entre le 01/06/2004 et le 16/11/2009 | Cotisation mensuelle |
| CSCA Equilibre | 6,30 € |
| CSCA Sérénité | 7,45 € |
| CSCA Optimum | 8,65 € |
| CSCA Prélude | 3,80 € |
| CSCA Prélude initio | 3,85 € |
| CSCA Mozaïc 18-25 ans | 4,45 € |
| CSCA Mozaïc Primo 18-25 ans | 4,10 € |
| Offres hors commercialisation souscrites avant le 01/06/2004 | Cotisation mensuelle |
| CSCA Equilibre Quercy-Rouergue | 5,20 € |
| CSCA Sérénité Quercy-Rouergue | 7,65 € |
| CSCA Optimum Quercy-Rouergue | 7,45 € |
| CSCA Equilibre Sud-Alliance | 6,30 € |
| CSCA Sérénité Sud-Alliance | 7,55 € |
| CSCA Optimum Sud-Alliance | 8,65 € |
| Compte Sud-Alliance | 10,65 € |
| CSCA Equilibre PIO Bis | 6,10 € |
| CSCA Initial | 3,50 € |
| Super Compte Alliance | 12,50 € |
| Compte Crédit Agricole | 8,25 € |
| Facilité Caisse | 7,00 € |

Le Compte à Composer

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements) en pli simple

Envoy carte à domicile en pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

2,15 €/MOIS*

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.41 du guide détaillé).

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (p.41 du guide détaillé).

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

| | Découvert | Prix |
|---|--------------------------|--------------------|
| • Assurance SécuriCOMPTE Découvert | De 1 à 500 € | 2,25 €/MOIS |
| • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) | De 501 € à 1000 € | 3,15 €/MOIS |
| • Ristourne des intérêts débiteurs ¹ | De 1001 à 2000 € | 4,05 €/MOIS |
| | 2001 € et + | 5,35 €/MOIS |

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

| | Découvert | Prix |
|---|-------------------------|--------------------|
| • Assurance SécuriCOMPTE Découvert | De 1 à 300 € | 1,35 €/MOIS |
| • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) | De 301 € à 800 € | 2,40 €/MOIS |
| • Ristourne des intérêts débiteurs ² | De 801 à 1200 € | 3,60 €/MOIS |
| | De 1201 à 2000 € | 4,45 €/MOIS |
| | 2001 € et + | 5,40 €/MOIS |

MODULE BUDGET ASSURANCES

| | |
|------------------------|--------------------------------------|
| Assurance SécuriBUDGET | 1,70 €/MOIS |
| SécuriBUDGET Premium | PREMIUM 2,00 €/MOIS |

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

| | |
|--|--------------------|
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus ³ | |
| SécuriCOMPTE Premium | 2,90 €/MOIS |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur | PREMIUM |
| Retrait d'espèces de dépannage | 4,45 €/MOIS |
| Commande de carte en urgence | |
| Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS) | |

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

| | |
|--|--------------------|
| Mandat d'épargne ⁴ | |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage » | |
| Assurance SécuriEPARGNE | 2,20 €/MOIS |
| SécuriEPARGNE Premium | PREMIUM |
| Relevé global des avoirs épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium | 3,00 €/MOIS |
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial | |

MODULE SUIVI @SSURÉ

| | |
|--|--------------------|
| Assurance SécuriWEB | 3,20 €/MOIS |
| SécuriWEB Premium | PREMIUM |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : | 4,00 €/MOIS |
| • Alerta achat à distance (mensuelle) | |
| • Mini relevés (1/semaine) | |
| • Alerta temps réel de gestion | |

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

⁴ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

| | |
|-------------------------|---------|
| • Plafond par opération | 8,00 € |
| • Plafond journalier | 8,00 € |
| • Plafond mensuel | 80,00 € |

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base

| | |
|-------------------------|---------|
| • Plafond par opération | 4,00 € |
| • Plafond journalier | 4,00 € |
| • Plafond mensuel | 20,00 € |

Pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

GRATUIT

Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

| | |
|--|--|
| Frais unitaires de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) | 18,85 € |
| Frais annuels de retour de courrier | 51,00 € |
| Frais par saisie attribution ou conservatoire | 79,90 € |
| Si mesure exécutoire inopérante (solde débiteur) | 17,15 € |
| Frais par paiement direct de pension alimentaire | 79,90 € |
| Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10% du montant dû au Trésor Public, dans la limite d'un plafond de 79,90 € |
| Si mesure exécutoire inopérante (solde débiteur) | 17,15 € |
| Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire | 36,90 €/CHÈQUE |

Incidents de paiement

| | |
|---|---------|
| Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | 20,00 € |
|---|---------|

En cas d'interdiction bancaire :

| | |
|--|---------|
| • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 15,60 € |
|--|---------|

| | |
|--|--------|
| Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 6,75 € |
|--|--------|

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

| | |
|---------------------------------|----------------|
| • Montant du chèque ≤ à 50,00 € | 30,00 €/CHÈQUE |
| • Montant du chèque > à 50,00 € | 50,00 €/CHÈQUE |

(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)

| | |
|---|---------|
| Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision | GRATUIT |
|---|---------|

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

| Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision ¹ | Montant du paiement |
|--|---------------------|
| • Si paiement < 20,00 € | 20,00 € |
| • Si paiement ≥ 20,00 € | |
| Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | GRATUIT |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque | GRATUIT |
| Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ¹ | |
| • Si paiement < 20,00 € | Montant du paiement |
| • Si paiement ≥ 20,00 € | 20,00 € |

Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

| | |
|--|--------------|
| Frais de rejet de virement émis pour autre motif que défaut de provision (Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) | 6,70 € |
| Mainlevée interdiction bancaire signalée par une autre banque | 33,80 € |
| Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants : | |
| • Les commissions d'intervention | |
| • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | |
| • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | |
| • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision | |
| • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision | |
| • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision | 25,00 €/MOIS |
| • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | |
| • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | |
| • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque | |

Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de développement durable et solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 €.

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

| | |
|--|-------------------------------|
| Taux débiteur annuel | INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE |
| Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal | PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE |

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

| | |
|--|----------------------------------|
| Taux débiteur annuel | NOUS CONSULTER |
| Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal | PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE |
| Taux débiteur annuel en cas de dépassement | TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU |
| Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception | 0,10 € |
| Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement | GRATUIT |
| Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ² | FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT |

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

| | |
|--|----------------------------------|
| Taux débiteur annuel | NOUS CONSULTER |
| Taux débiteur annuel en cas de dépassement | TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU |
| Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal | PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE |
| Frais de dossier | GRATUIT |
| Frais de renouvellement | GRATUIT |
| Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû | GRATUIT |
| Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert ³ | FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT |

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurances spécifiques souscrits auprès de la CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 42 du guide détaillé.

³ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 42 du guide détaillé.



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12/17 ans

| | |
|--|------------|
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) Mastercard Mozaïc Black | 22,40 €/AN |
| Carte Cirrus Mozaïc de retrait | 13,75 €/AN |

Cartes qui ne sont plus commercialisées

| | |
|---|------------|
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde | 22,40 €/AN |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard Mozaïc | 24,95 €/AN |

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte

| | |
|--|---------|
| Paiement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) | GRATUIT |
| Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) | |
| • Frais 2% DU MONTANT DU PAIEMENT + 0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 € | |

- Frais de conversion monétaire²

Autres paiements par carte³

| |
|--|
| • Frais 2% DU MONTANT DU PAIEMENT + 0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 € |
| • Frais de conversion monétaire ² |

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

| | du Crédit Agricole | d'une autre banque |
|--|--------------------|--------------------|
| Carte Cirrus Mozaïc de retrait | GRATUIT | GRATUIT |
| Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde | GRATUIT | GRATUIT |
| Mastercard Mozaïc Black | GRATUIT | GRATUIT |
| Mastercard Mozaïc | GRATUIT | GRATUIT |

Autres cartes => Cf. tableau p.9

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

| | |
|---|-----------------------|
| • Frais fixes | 3,50 €/RETRAIT |
| • Frais proportionnels au montant du paiement | 1,75% |
| • Frais de conversion monétaire ¹ | |

Autres retraits par carte²

| | |
|---|-----------------------|
| • Frais fixes | 3,50 €/RETRAIT |
| • Frais proportionnels au montant du paiement | 1,75% |
| • Frais de conversion monétaire ¹ | |

Autre opération sur moyen de paiement

| | |
|--|--------------------|
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus) | EXONÉRATION |
|--|--------------------|

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

| | |
|---|--------------------|
| Offre Globe Trotter entre 18 et 30 ans inclus (voir p.17) | 2,00 €/MOIS |
|---|--------------------|

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

| | |
|------------------------|-----------------------|
| • Ouverture | GRATUIT |
| • Taux brut en vigueur | NOUS CONSULTER |

Livret Jeune (12-25 ans)

| | |
|------------------------|-----------------------|
| • Ouverture | GRATUIT |
| • Taux brut en vigueur | NOUS CONSULTER |

Droits de garde (Jusqu'à 25 ans)

| | |
|--|----------------|
| | GRATUIT |
|--|----------------|

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans³

NOUS CONSULTER

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| • Montant | NOUS CONSULTER |
| • Taux débiteur préférentiel | NOUS CONSULTER |

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans)

NOUS CONSULTER

Prêt étudiant

| | |
|----------|-----------------------|
| Good Loc | NOUS CONSULTER |
|----------|-----------------------|

¹ L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

³ Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



Succession

| Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession (en % des encours gérés) | 0,87% |
|---|-------------------------|
| minimum/maximum | 40,80 €/510,00 € |
| Frais de gestion annuel (dossier > 12 mois) | 74,90 € |
| Transfert de PEL ou Compte-titres vers une autre banque | 69,90 € |
| Transfert de fonds succession (autre banque ou notaire) ¹ | 69,90 € |
| Frais annuel succession non réclamée (dossier > 12 mois) | 25,75 € |

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100% des avoirs des comptes individuels et à 50% des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 019 259.

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont garanties par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 46 926 941 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, sise 1 promenade de la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS.

Les prestations sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE France, Société Anonyme au capital de 46 926 941 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, sise 1 promenade de la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS, et par PREVISEO OBSEQUES - S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris. Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

¹ Forfait au 1^{er} virement au notaire ou à défaut, réparti sur virements aux héritiers non domiciliés au Crédit Agricole, par succession dont actif géré > à 1 500 €.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire.

Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire.

Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

Votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou difficultés peuvent survenir. Des voies de recours amiables vous sont proposées.

RE COURS INTERNES

✓ BANQUE

VOTRE AGENCE : Votre conseiller et le Directeur de l'agence sont à votre disposition afin de répondre à vos attentes. Ils sont donc les interlocuteurs privilégiés auprès desquels vous devez formuler votre demande dans un premier temps en cas de réclamation. Vous pouvez aussi transmettre votre demande :

- Par téléphone : 098.098.18.18 (appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur)
- Sur le site : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

LE SERVICE CLIENTS : En cas de désaccord sur la solution proposée par votre agence, le service clients est également à votre écoute. Vous pouvez le saisir voie postale : CREDIT AGRICOLE NMP - Service Clients - 160 Av. Marcel UNAL - 82000 MONTAUBAN ou par courrier électronique : serviceclient@ca-nmp.fr

L'agence ou le Service Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours maximum et vous apportera une réponse dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois et conformément à la réglementation, si la réclamation porte sur :

- Les frais ou réduction pour l'usage d'un instrument de paiement,
- Le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque,
- Les services de paiement,
- Les prestataires de services de paiement,

une réponse vous sera apportée sur un support papier ou autre support durable dans un délai de 15 jours ouvrables. Si ce délai ne peut être respecté, une lettre d'attente vous sera adressée précisant une date ultime. Ce délai maximal peut être porté à 35 jours ouvrables dans des situations exceptionnelles.

✓ ASSURANCES

Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre banque ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Service Clients des Compagnies d'assurances.

Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :

- **PREDICA** - Relation et Service Clients - 16-18 Boulevard de Vaugirard - 75724 PARIS cedex 15 ou par Internet : serviceclient@ca-nmp.fr

Pour un contrat d'assurance Dommages (automobile, habitation et autres), santé :

- **PACIFICA** - Service Consommateurs - 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 PARIS cedex 15 ou par mail au service.consummateurs@ca-pacifica.fr

RE COURS EXTERNES

LES MEDIATEURS : La médiation constitue un recours amiable gratuit après épuisement des premiers niveaux de dialogue entre le client et la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et/ou les Services de Relations Clients des Assurances.

✓ LE MÉDIATEUR BANCAIRE ¹ (pour les produits & services bancaires hors assurances). Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, conformément à l'article L316-1 du Code monétaire et financier : Monsieur le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09 - lemediateur.fbf.fr

✓ LE MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE

Il intervient dans le cadre d'un litige opposant un consommateur à une entreprise ou intermédiaire d'assurance et portant sur l'exécution du contrat : la Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09 - mediation-assurance.org

✓ LE MÉDIATEUR DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Il intervient dans le cadre de litige concernant les produits financiers, gestion de portefeuilles... Médiateur AMF – 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - ou sur le site internet de l'AMF, Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : amf-france.org²

Il vous est également possible d'intenter une action au civil.

✓ LA PLATEFORME EUROPÉENNE DE RÉSOLUTION EN LIGNE DES LITIGES DE CONSOMMATION

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisée en ligne, vous pouvez saisir la plateforme Européenne : webgate.ec.europa.eu/odr

¹ La demande du client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'1 an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

² Coût de communication ou de connexion variable selon votre opérateur ou votre fournisseur d'accès Internet.

MA BANQUE D'OÙ JE VEUX QUAND JE VEUX

@
VOTRE ESPACE
BANQUE EN LIGNE

Consultez librement et **gratuitement**¹ vos comptes, gérez-les à distance en temps réel, en toute sécurité. Accédez aux opérations de bourse : coût selon l'offre Invest Store retenue. Nous consulter. www.credit-agricole.fr/ca-nmp

098 098 18 18
(numéro
non surtaxé)

Votre banque par téléphone : consultez le solde de vos comptes et le détail de vos opérations débit et crédit sur Filservice, effectuez directement vos opérations de bourse, vos oppositions carte ou souscrivez vos assurances et vos crédits.
Accès libre sans abonnement¹.

VOTRE
AGENCE

Vous pouvez joindre votre agence pendant ses horaires d'ouverture (n° sur votre relevé de comptes, sur l'application Ma Banque ou sur www.credit-agricole.fr/ca-nmp). **Accès libre sans abonnement**¹.

VOS APPLICATIONS
SMARTPHONE ET TABLETTE
Ma Banque
Paiement Mobile

Avec ses deux applications Ma Banque et Paiement Mobile, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services, comme le paiement Paylib en ligne et avec votre Smartphone. Disponibles gratuitement sur App Store, Google Play.
Accès libre sans abonnement¹.

Contactez le
098 098 18 18*

pour :

Consulter vos comptes,
Joindre notre service Assurance et Crédit à la consommation,
Joindre nos services Bourse en Ligne,
Déclarer vos oppositions ou dysfonctionnements sur vos moyens de paiements.

Contactez le
0 800 810 812 > Service & appel
gratuits

pour déclarer un sinistre Automobile et Habitation.

* Appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.

¹ Hors coût de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès, précisé pour rappel :

- Internet : coût selon fournisseur d'accès.
- Filservice au 098 098 18 18 : appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.
- Appel à l'agence : appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.
- Ma Banque : coût variable selon l'opérateur.





NOTRE TERRITOIRE
VOTRE AVENIR

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier - 81000 ALBI - 444 953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259.
Document informatif à vocation non-publicitaire - 10/2022 - Réf. MP 2300408 -
Imprimeur : MERICO - 12340 BOZOULS.